



BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERNOIS

TERNOISCOM INFOS



L'Orchestre National de Lille vous invite en Europe de l'Est, le 22 décembre, à Pernes-en-Artois !

ÉDITO DU PRÉSIDENT

BIENVENUE CHEZ VOUS !

Il était très attendu de tous, le voilà enfin opérationnel ! Les entreprises chargées de construire l'édifice ont accéléré la cadence afin de pouvoir livrer à temps le nouvel hôtel communautaire. Continuité de service oblige, il a ouvert ses portes aux usagers dès le 22 novembre.

Un équipement qui ravira, à n'en pas douter, usagers et professionnels. En effet, les locaux étaient devenus trop exigus et ne permettaient plus de recevoir le public dans de bonnes conditions. Aussi, le travail des professionnels était parfois délicat du fait de la promiscuité des lieux.

En tant qu'usager, vous pourrez retrouver tous nos services au sein d'un même lieu : Les services administratifs généraux bien entendu tels que la comptabilité, les marchés publics, les ressources humaines, mais aussi les services à la population comme la jeunesse, la ludothèque, la parentalité ou encore le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la

Délinquance). D'autres services plus techniques seront disponibles : l'urbanisme, l'environnement et l'assainissement. Le service développement économique pourra quant à lui recevoir les entreprises désireuses de s'installer sur notre territoire.

Notez également que des locaux dédiés aux permanences administratives de nos partenaires sont accessibles. Je vous invite à contacter notre accueil téléphonique au 03-21-41-98-45 pour obtenir de plus amples informations.

Situé à Herlin-le-Sec, dans le parc des moulins, cet hôtel communautaire neuf nous permettra de vous recevoir dans de meilleures conditions. Et sa position géographique traduit une volonté forte de maintenir un point d'ancrage au centre de notre territoire. Nos agences de proximité situées à Pernes en Artois, Frévent et Auxi-le-Château restent bien évidemment à votre service tout au long de l'année.

Je vous invite aussi à prendre connaissance,

au fil des pages de ce dernier numéro, de la mise en place de notre nouvelle place de marché locale : www.achetezternois.com. Un portail internet dédié aux commerces et aux artisans de notre territoire leur permettant de vendre en ligne leurs produits et services. À l'occasion du lancement de cette plateforme, TernoisCom met en vente des « chèques Kdo », d'une valeur de 10€... Mais au prix de 8€ ! La Communauté de Communes vous offrant les 2€ restants. Rendez-vous sur le site en question pour les commander.

Enfin, je vous propose de découvrir le programme culturel de qualité qui vous attend pour la fin d'année où la part belle sera donnée à la Musique. Avec un concert de clarinettes le 12 décembre à Saint-Pol et surtout la traditionnelle réception de l'Orchestre National de Lille le 22 décembre à Pernes en Artois. Quel beau programme en perspective ! Je serai ravi de vous y retrouver. À très bientôt.

Marc Bridoux, Président

Achetez TERNOIS.COM

*J'achète dans le Ternois,
Je consomme local,
Je fais vivre mon territoire !*



JE COMMANDE
EN LIGNE



JE RETIRE
EN MAGASIN



OU JE CHOISIS
LA LIVRAISON

Pour vous, Ternois Com se mobilise et vous propose une plateforme de marché locale

ACHETEZTERNOIS.COM : la plateforme internet qui offre la possibilité de faire plaisir sur le territoire !

La Communauté de communes du Ternois engagée dans une politique d'attractivité et de développement économique souhaite proposer aux citoyens de TernoisCom, une plateforme de marché, ouverte à tous les acteurs économiques locaux.

Suite à plusieurs réunions d'échanges avec les commerçants, une réflexion a été engagée par TernoisCom dans le but de mettre en place une plateforme e-commerce locale et multisectorielle à destination des commerçants et artisans, mais aussi des habitants de la Communauté de Communes du Ternois !

Une opportunité unique de dynamiser le tissu économique local tout en facilitant la vie des concitoyens. Cette place de marché, véritable outil de marketing territorial permettra un ancrage de l'identité du Ternois et contribuera à son rayonnement. Cette plateforme de marché locale va au-delà d'un simple portail internet, il s'agit d'un outil d'animation du territoire à votre disposition ! « AchetezTernois.com » basée sur une géolocalisation précise (recherche par marque,

produit...) vous permettra des achats en ligne sécurisés, du repérage, de la réservation, du retrait en boutique, de la prise de rendez-vous, de la demande de devis ou d'informations... Différents modes de livraison pour de nouveaux services clients ! (Click & Collect, livraison par le commerçant sur son périmètre, livraison en point relais (ex : Mondial relay...) ou par la Poste...)

La plateforme « AchetezTernois.com » a vocation à accompagner les temps forts de l'activité commerciale tout au long de l'année (soldes, fêtes des mères, des pères, St Valentin, la rentrée...).



DES CHÈQUES KDO DE 10€ AU PRIX DE 8€ !

TALON À CONSERVER PAR LE COMMERÇANT

10€
VALIDITÉ : 28/02/2022

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERNOIS SOUTIENT SON COMMERCE ET SON ARTISANAT LOCAL.

CHÈQUE Kdo
SPÉCIAL LANCEMENT

10€
VALIDITÉ : 28/02/2022

J'ACHÈTE DANS LE TERNOIS
Découvrez la liste des partenaires sur AchetezTERNOIS.COM

DIX EUROS*
Offre de lancement : 8€ achetés = 10€ consommés !
(2€ offerts par TernoisCom)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERNOIS SOUTIENT SON COMMERCE ET SON ARTISANAT LOCAL.

HOLOGRAMME

*Voir conditions sur achetezternois.com

12500 chèques seront mis en vente du 19 novembre 2021 au 28 février 2022 en ligne sur la plateforme « AchetezTernois.Com » avec retrait dans les agences TernoisCom ou à l'office de tourisme de Saint-Pol D'une valeur de 10€, ils seront vendus 8€, soit un gain de 2€ offerts par Ternois Com

LES CHÈQUES KDO ACHETZTERNOIS

Pour le lancement de la plateforme « AchetezTernois.com », afin de soutenir le commerce de proximité et conserver le pouvoir d'achat local à la veille des fêtes de fin d'année, la Communauté de Communes du Ternois a décidé de donner un coup de pouce aux consommateurs en mettant en vente un chèque Kdo de « lancement » * d'une valeur faciale de 10€ (vendu 8€ !)

12500 chèques seront mis en vente dès le 19 novembre 2021 en ligne sur la plateforme « AchetezTernois.Com » avec retrait sur les points de vente (également disponible à l'achat sur place) :

- Office de tourisme intercommunautaire Vallées d'Opale de Saint-Pol : lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h. Tél 03.21.47.08.08
- Agence TernoisCom de Pernes : lundi, mardi et mercredi de 14h à 17h
- Agence TernoisCom d'Auxi-le-Château : mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Agence TernoisCom de Frévent : mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h

Toutes nos agences sont joignables par téléphone au 03.21.41.98.45

Les chèques Kdo « lancement » seront à régler uniquement en carte bancaire dans la limite des stocks disponibles. Ils seront utilisables chez les commerçants adhérents à la plateforme « AchetezTernois.com » repérables grâce au sticker ci-contre qui sera apposé sur leurs vitrines.

Les chèques Kdo de lancement seront à dépenser jusqu'au 1^{er} mars 2022

* Voir les conditions affichées sur les lieux de vente ou sur la page Facebook Ternoiscom Développement économique à partir du 19 novembre 2021.



Une campagne de communication dédiée à l'opération

Shooting photos, affiches, flyers, sets de table, sacs baguette, presse quotidienne et hebdomadaire, réseaux sociaux ou encore télévision ! Une grande campagne de communication accompagne le lancement de cette nouvelle plateforme de marketing territoriale.

Vous êtes commerçant et vous souhaitez adhérer ? Contactez le service développement économique de TernoisCom par téléphone au 07 57 00 25 29



**TernoisCom
Développement
Economic**



TERNOISCOM GAMES CUP : **Un grand succès pour la première édition de la nouvelle compétition de E-Sport organisée par TernoisCom**

C'est à Conchy sur Canche, le 23 octobre, dans la très belle salle de la Scierie, que près de 200 joueurs se sont donné rendez-vous pour participer à cette première édition. L'occasion d'un « coup de projecteur » sur cette discipline peu connue en zone rurale.

Qu'est-ce que le E-Sport ?

Contraction du terme anglais "electronic sport", littéralement "sport électronique", « E-sport » désigne la pratique des jeux vidéo compétitifs, c'est-à-dire les jeux où le joueur affronte, seul ou en équipe, d'autres joueurs. Rassemblant des millions de fans, le phénomène explose ces dernières années, avec l'organisation fréquente de tournois amateurs et professionnels, en ligne via Internet ou lors d'événements de plus en plus importants et spectaculaires.

L'E-sport n'est pas un phénomène nouveau. Déjà, dans les années 70, on pouvait assister aux premières compétitions de jeux vidéo. Ces événements, où les joueurs amènent leur propre ordinateur pour s'affronter, se font de plus en plus fréquents à la fin des années 90. La multiplication de tournois aux récompenses très importantes ont amené à la création d'équipes semi-



professionnelles et professionnelles. Imitant les structures sportives, elles regroupent des joueurs sur un ou plusieurs jeux, ainsi que des coaches, et même des commentateurs pour la retransmission des matchs en direct !

Dans cette optique, TernoisCom a créé son équipe de E-Sport. Elle s'entraîne dans les espaces publics numériques de notre territoire. Le 23 octobre, elle n'a pas remporté la 1^{ère} place, mais elle a pu rencontrer des équipes provenant de Marseille, Nîmes ou encore Paris. Le tout dans une ambiance très calme et une concentration sérieuse.

Un grand bravo à tous les joueurs et rendez-vous pour la seconde édition en 2022 !





Le service culture et l'école de musique intercommunale vous donnent rendez vous en musique pour cette fin d'année 2021 !

100 CLARINETTES EN TERNOIS – CONCERT DE RESTITUTION

Dimanche 12 décembre à 15h30

Salle des fêtes de Saint Pol sur Ternoise

Gratuit

Voilà un projet original sur notre territoire, proposé par TernoisCom et son école de musique : une rencontre autour de la clarinette, sous forme de « master class », finalisée par un concert. Tout est orchestré avec et autour de l'ensemble de clarinette Borée, composé de professionnels, enseignants des écoles de musique et conservatoires des Hauts-de-France, avec la participation d'un soliste international, de grande valeur et très abordable : Joë Christophe.

Le concert sera la restitution du travail des élèves stagiaires, de l'ensemble Borée qui accompagnera le soliste.

Vous serez surpris par tout ce qu'on peut faire avec toutes sortes de clarinettes !

ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE – SIRBA OCTET

Mercredi 22 décembre à 20h

Complexe sportif Luce Leleu de Pernes-en-Artois

13€/adulte – Gratuit pour les moins de 16 ans

Pour les fêtes, l'Orchestre National de Lille vous invite en Europe de l'Est ! En première partie, Alexandre Bloch dirige les exubérantes Danses de Galánta de Zoltán Kodály. S'inspirant de mélodies traditionnelles, le compositeur hongrois plonge dans les rythmes qui ont bercé son enfance. Le Sirba Octet présente ensuite son nouveau programme Sirbalalaïka, composé de standards de musique russe, tzigane et klezmer. Un doux vent de folie slave emporte ces morceaux imaginés pour danser sur des tempos lents ou endiablés, épousant une grande palette de sentiments.

Points de vente :

Office de Tourisme Intercommunautaire Vallées d'Opale de Saint-Pol-sur-Ternoise – 03.21.47.08.08
Agences Ternoiscom d'Auxi-le-Château, de Frévent et de Pernes-en-Artois

Conditions d'accès aux événements : le pass sanitaire est exigé à toute personne âgée de plus de 12 ans (sous réserve de l'évolution de la législation et la situation sanitaire)



LA NOUVELLE TAXE GEMAPI : Qu'est-ce que cela signifie ?

La Gestion Environnementale des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 par les lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences recouvre :

- l'aménagement des bassins-versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Un certain nombre d'actions engagées par TernoisCom relève de cette compétence. Il s'agit notamment des dépenses liées aux frais de fonctionnement des syndicats mixtes gestionnaires des schémas d'aménagement et de gestion des eaux auxquels l'intercommunalité adhère : SYMCEA et SYMSAGEL.

Il s'agit aussi des travaux d'entretien et de restauration sur les cours d'eau du territoire et sur les ouvrages d'hydraulique douce et semi-structurants. De nombreuses nouvelles opérations d'aménagement d'hydraulique douce ou semi-structurantes émergent également.

Enfin, chacun d'entre nous a été témoin des récents et nombreux événements pluvieux, lourds de conséquences. Ces événements sont de plus en plus importants et fréquents. Aussi, d'importants travaux seront à engager sur le territoire après études les définissant pour y remédier.

Le programme prévisionnel d'investissement 2022-2027 a été présenté au Conseil Communautaire et il s'élève à 13 473 609€.

Des nouvelles ressources de financement sont indispensables.

Aussi, le Conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 29 septembre :

- De mettre en place à partir de 2022 une nouvelle taxe (la GEMAPI) qui permettra de financer une partie des travaux prévus.
- De fixer le produit attendu de cette taxe pour 2022 à 585 000 € (représentant 15€ par habitant)

En effet, conformément à la réglementation, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont la possibilité de fixer, avant le 1^{er} octobre, une taxe complémentaire dite « taxe GEMAPI » dont l'objet est la prise en charge de l'ensemble des actions communautaires qui contribueront à l'évolution de la Gestion Environnementale des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Cette taxe, traduite par l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, est :

- « Affectée », c'est-à-dire qu'elle doit être exclusivement affectée aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence.
- Plafonnée : son produit annuel total ne peut pas dépasser un montant équivalent à 40 €/habitant de la commune ou de l'EPCI.

Son montant ne peut être supérieur à la couverture des coûts prévisionnels annuels résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI (fonctionnement et investissement)

Qui va payer la taxe Gemapi ? Pour qui la loi prévoit-elle des exceptions ?

En principe, toute personne soumise à l'un ou à plusieurs des impôts locaux suivants est redevable de la taxe Gemapi :

- taxe d'habitation : propriétaire occupant, locataire, propriétaire de résidence secondaire ;
- taxe foncière : propriétaire occupant, propriétaire bailleur, propriétaire foncier ;
- CFE* : entrepreneur individuel, société, loueur meublé non professionnel ou professionnel.

*CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

Toutefois, une exonération de taxe GEMAPI est accordée aux organismes HLM et à leurs occupants. Ainsi, une personne locataire d'un logement social et soumise à la taxe d'habitation n'est légalement pas redevable de la taxe GEMAPI.

Les nouvelles du tri !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'extension des consignes de tri s'applique sur le territoire. Elle vous permet de trier tous vos emballages en bac jaune ou en benne pour le papier et petits cartons.

Votre envie de bien faire peut générer des interrogations, voici donc quelques rappels et astuces sur le tri :

Faut-il laver les emballages ?

Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Ils seront lavés à l'usine de recyclage. Par exemple : j'ai une conserve de raviolis à jeter, je vérifie qu'il ne reste pas de raviolis ou un fond de sauce avant de la mettre dans mon bac jaune. Pour ma boîte à pizza, c'est pareil, même souillée, je m'assure qu'elle est bien vide et je peux la déposer dans la benne papier et petits cartons.

Est-ce que je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres ?

Non. Dans votre bac jaune, il ne faut pas imbriquer les emballages. Chaque matière est recyclée séparément dans des usines dédiées : métal, plastique, PET. À l'arrivée en centre de tri, les emballages imbriqués sont refusés et ne sont donc pas recyclés.

Pourquoi les consignes de tri ne sont pas les mêmes partout ?

L'extension des consignes de tri se réalise progressivement en France depuis 2011. Chaque collectivité territoriale doit faire évoluer ses infrastructures de collecte et de tri d'ici fin 2022. Nous avons donc pris de l'avance sur l'obligation en commençant dès début 2020 et bientôt les gestes de tri seront homogénéisés.



MAISON FRANCE SERVICES ITINÉRANTE DU TERNOIS LABELLISÉE

Un nouveau service dans votre commune :

Un accueil gratuit pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien

Les collectivités locales et organismes publics s'engagent dans une démarche partenariale pour faciliter l'accès aux services publics aux citoyens :

Où nous trouver ?

Jour	Lieux	Horaire d'ouverture
Lundi	CCAS Frévent	09h00-12h00 13h30-16h30
Mardi	Maison de santé Auxi-le-Chateau	09h00-12h00 13h30-16h30
Mercredi	Agence Ternoiscom Pernes	09h00-12h00 13h30-16h30
Jeudi	Maison de santé Anvin	09h00-12h00 13h30-16h30
Vendredi semaine paire	Mairie de Gennes-Ivergny	09h00-12h00
Vendredi semaine impaire	Mairie d' Oeuf-en-Ternois	09h00-12h00

Découvrez la carte des accueils administratifs

À l'aide de votre mobile ou tablette, scannez le QR code ci-contre pour accéder à la **carte interactive** des accueils administratifs.



Nous contacter

 franceservicesternois@gmail.com

 06.08.85.56.87

*joignable aux horaires de bureau

Un accueil personnalisé à chaque situation

Deux animateurs accueillent le public lors de **permanences administratives** au sein des locaux des communes partenaires. La prise de rendez-vous est également disponible.

Ils répondent aux questions, **aident à la complétude des dossiers**, accompagnent le public dans ses démarches.

Les animateurs garantissent un service personnalisé et des **réponses adaptées** à chaque situation.

Vos démarches administratives en un même lieu



Une démarche partenariale
au service des citoyens.



santé
famille
retraite
services